

Nous contacter

L'accueil de loisirs éducatifs

Corinne THEULIN
27, rue André Morel
70000 NOIDANS-LES-VESOUL

Tel – répondeur : 03 84 96 76 73
Courriel : perisco.noidans@orange.fr

Le service Loisirs éducatifs de la FOL 70

Ligue de l'enseignement
29, boulevard Charles de Gaulle
BP 30137 – 70003 VESOUL CEDEX

Tel : 03 84 75 95 85
Fax : 03 84 75 95 86

Courriel : loisirs@fol70.org

Retrouvez les informations de votre accueil de loisirs éducatifs
sur le site internet fol70.org



Année scolaire 2016-2017

Accueil de loisirs éducatifs l'arc-en-ciel

NOIDANS-LES-VESOUL

enfants
de 3 à 12 ans



Déclaration

L'ensemble de ces services est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Leur cohérence est assurée par le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'encadrement dans le cadre du projet éducatif de la FOL 70.

Ces documents peuvent être communiqués aux familles sur simple demande.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs éducatifs sont précisées dans le règlement intérieur.

L'arc-en-ciel est une structure communale gérée par la FOL70. L'encadrement est assuré par une équipe diplômée, dirigée par Corinne THEULIN. L'équipe permanente peut être complétée par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.

ACCUEIL EN SEMAINE

Le matin

du lundi au vendredi

L'accueil est organisé de **7h30 à 8h30**.

C'est un temps calme au cours duquel les arrivées sont échelonnées. Ce moment permet aux enfants un réveil à leur rythme.

Les activités pratiquées sont adaptées : lecture, dessin, jeux de société... car il s'agit d'un moment intermédiaire avant l'entrée en classe.

Le midi

du lundi au vendredi

Un accueil est proposé de **11h30 à 12h00** aux enfants qui ne prennent pas le repas au restaurant scolaire.

Le repas

Du lundi au vendredi

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école à **11h30** et reconduits par l'équipe d'animation à **13h30**.

Le soir

lundi, mardi, jeudi et vendredi

L'accueil est organisé le soir après l'école **jusqu'à 18h30**.

Des activités ainsi que des ateliers à thème sont proposés en fonction du rythme, des besoins et des demandes des enfants.

Il s'agit d'un temps de détente, avec possibilité de suivi des devoirs, à la demande des parents.

Les départs échelonnés sont autorisés. Les enfants sont **inscrits de 16h30 à 17h30**, puis par demi-heure.

Le mercredi

L'accueil est ouvert de **13h30 à 18h00**.

Au programme : activités sportives, culturelles, jeux collectifs, sorties, jeux d'expression...

Nouvelles Activités Périscolaires

le vendredi de 13h30 à 16h30.

TARIFS

Tarifs en euros		T 1 QF<570	T 2 571<QF<800	T 3 QF>800
Accueil 1/2 heure Du lundi au vendredi, matin, midi et soir (de 17h30 à 18h30)	Enfants de Noidans	0.65	0.71	0.75
	Enfants extérieurs à la commune	0.71	0.75	0.79
Accueil par heure Du lundi au vendredi, goûter, de 16h30 à 17h30	Enfants de Noidans	1.30	1.42	1.50
	Enfants extérieurs à la commune	1.42	1.50	1.58
MIDI du lundi au vendredi	Enfants de Noidans	4.80	5.20	5.60
	Enfants extérieurs à la commune	5.05	5.45	5.85
MERCREDI après-midi	Enfants de Noidans	2.80	3.00	3.20
	Enfants extérieurs à la commune	4.80	5.00	5.20
NAP	Enfants de Noidans	15.65	17.65	19.65
	Enfants extérieurs à la commune	17.65	19.65	21.65

INSCRIPTION - FACTURATION

L'inscription de votre enfant (accueil périscolaire, restauration, accueil du mercredi) se fait au moyen d'une **carte de fréquentation mensuelle**.

Cette carte nous permet de commander les repas et de prévoir l'encadrement nécessaire. Même si des ajustements sont possibles en cours de mois, **il est impératif de remettre cette carte avant le 25 du mois précédent**, au responsable de l'arc-en-ciel.

Si l'accueil de loisirs n'est pas prévenu de l'absence de votre enfant **avant 8h30**, les repas ainsi commandés et non pris seront facturés.

Une facture est établie à chaque fin de mois et transmise aux parents. Elle récapitule les heures de présence, les repas et les autres services utilisés. *La facture est payable à réception.*

Pour toute demande de délai de paiement, contactez le responsable de l'accueil de loisirs ou le service loisirs éducatifs de la FOL 70.